

**DECISION PORTANT SIGNATURE D'UN CONTRAT AVEC TOUR DE JEU
POUR L'ORGANISATION DES JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE**

Adm N° 2025 - 51

Le Maire de MOISSAC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément l'alinéa 4°,

Considérant la volonté de la Ville de participer à la manifestation nationale des journées Européennes du Patrimoine les 20 et 21 septembre 2025,

DECIDE

ARTICLE 1 – OBJET ET COUT

De signer le contrat pour la prestation « animation jeux anciens et exposition sur l'histoire des jeux » pour les Journées Européennes du Patrimoine 2025 :

DATE EVENEMENT	INTERVENANTS	CACHET	LIEU	ORGANISATEUR
20 et 21 septembre 2025	Tour de jeu 12 rue de l'église 82 600 MAS GRENIER	1 092.80 € TTC	Cloître de Moissac	Service patrimoine

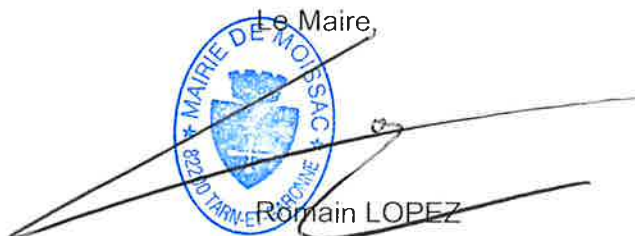
ARTICLE 2 – FORMALITE

La présente décision sera publiée selon les conditions de forme fixées par les textes en vigueur.

ARTICLE 3 – APPLICATION

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de CASTELSARRASIN.

Fait à MOISSAC, le 18 Février 2025

Le Maire,

Romain LOPEZ